

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Lucile VALADAS, David PENOT, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurent JARRY, Alain AUTHIER,

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 septembre 2024

Danielle TODESCO donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 10 septembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Clément RAVAUD en date du 23 septembre 2024

Martine LERICHE donne procuration à Lucile VALADAS en date du 23 septembre 2024

Valérie MILLON donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 23 septembre 2024

Anca VORONIN donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 23 septembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 septembre 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 25 septembre 2024

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 25 septembre 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Marie-Pierre ROBERT

Objet : Adoption de la tarification des services municipaux pour l'année 2025

Délibération 2024 - 85

Le Conseil Municipal est amené à adopter chaque année :

- la tarification des services municipaux applicable pour l'année scolaire, pour les services scolaires, périscolaires et culturels
- la tarification des autres services qui fonctionnent en année civile.

La tarification applicable aux services fonctionnant sur l'année scolaire 2024-2025 a été adoptée lors de la séance de conseil municipal du 26 juin 2024. Il y a lieu désormais de valider la tarification applicable aux services qui fonctionnent en année civile, pour l'année 2025, telle qu'elle figure ci-après. À noter qu'aucune augmentation n'est proposée.

Le Conseil Municipal est invité à adopter la grille tarifaire détaillée ci-après.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023-47 portant actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année 2024 ;

VU la délibération n°2024-07 approuvant les tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2024-2025,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la tarification des services pour l'année 2025,

CONSIDÉRANT la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les tarifs des services municipaux pour l'année 2025 tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-après ;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 26 septembre 2024

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **1 OCT. 2024**

Publié ou notifié

2 OCT. 2024

Le Maire

Fabien DOUCET

LOCATION DES SALLES

Caution - Tarifs communs à l'ensemble des salles			
	PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOL	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
Caution ménage*	200,00 €	non concerné	200,00 €
Caution location*	750,00 €	non concerné	750,00 €

* La caution de garantie (deux chèques distincts) couvre :

- 200 € pour les défauts de nettoyage constatés
- 750 € pour les éventuelles dégradations des biens mobiliers et immobiliers ainsi que des matériels techniques

2025			
	PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOLAISE	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
SALLE DES FÊTES			
Grande salle, cuisine, vaisselle, tables			
1/2 journée	225,00 €	GRATUIT	270,00 €
1 jour	450,00 €	GRATUIT	540,00 €
2 jours	650,00 €	GRATUIT	750,00 €
Petite salle			
1/2 journée	37,50 €	GRATUIT	45,00 €
1 jour	75,00 €	GRATUIT	90,00 €
2 jours	150,00 €	GRATUIT	180,00 €
SALLE BORIS VIAN			
1/2 journée	120,00 €	GRATUIT	140,00 €
1 jour	220,00 €	GRATUIT	280,00 €
2 jours	380,00 €	GRATUIT	440,00 €
SALLE JEAN COCTEAU (prioritairement pour les associations sollicitant la location dans un cadre culturel)			
1/2 journée	400,00 €	GRATUIT	600,00 €
1 jour	600,00 €	GRATUIT	800,00 €
2 jours	1 000,00 €	GRATUIT	1 200,00 €
JEAN MARAIS 1			
1/2 journée	75,00 €	GRATUIT	90,00 €
1 jour	150,00 €	GRATUIT	180,00 €
2 jours	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
JEAN MARAIS 2 (avec cuisine)			
1/2 journée	100,00 €	GRATUIT	120,00 €
1 jour	200,00 €	GRATUIT	250,00 €
2 jours	350,00 €	GRATUIT	420,00 €

*si location de Jean Marais 1 et 2 effectuée pour le même évènement par la même personne application d'une réduction de 35% sur le prix global

2025			
	PARTICULIER PANAZOL	ASSOCIATION PANAZOLAISE	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
SALLE PAIN ET SOLEIL			
1/2 journée	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
1 jour	400,00 €	GRATUIT	500,00 €
SOUDANAS			
1/2 journée	125,00 €	GRATUIT	150,00 €
1 jour	250,00 €	GRATUIT	300,00 €
2 jours	425,00 €	GRATUIT	500,00 €
ANNEXE MAIRIE			
1/2 journée	250,00 €	GRATUIT	250,00 €
1 jour	400,00 €	GRATUIT	400,00 €
CAC ENEP			

5€ M2 par mois

Salle de réunion 50 €

Salle Place de la République			
1/2 journée	60,00 €	GRATUIT	60,00 €
1 jour	100,00 €	GRATUIT	100,00 €

ESPACE SOCIO-CULTUREL LE ROK

2025		
	PARTICULIER/ ASSOCIATION PANAZOL	PARTICULIER/ ASSOCIATION HORS PANAZOL
LOCATION DE LA SALLE		
Caution ménage (*)	400,00 €	400,00 €
Caution location (*)	1 500,00 €	1 500,00 €
1/2 journée	500,00 €	600,00 €
1 jour	1 000,00 €	1 200,00 €
2 jours consécutifs	1 600,00 €	1 920,00 €
3 jours consécutifs	2 000,00 €	2 400,00 €
4 jours consécutifs	2 400,00 €	2 880,00 €
5 jours consécutifs	2 800,00 €	3 360,00 €
PRESTATION TECHNIQUE		
Coût horaire pour toute prestation technique	60,00 €	70,00 €

Nota bene :

(*) La caution de garantie (deux chèques distincts) couvre :

- 400 € pour les défauts de nettoyage constatés

- 1 500 € pour les éventuelles dégradations des biens mobiliers et immobiliers ainsi que des matériels techniques (régie, office...)

Pour les associations panazolaises :

- la première utilisation est gratuite

- pas de caution

Concernant la prestation technique, le nombre d'heures de prestation est de 4h minimum puis tarif à l'heure.

FESTIVAL FRANCOPHONIES EN LIMOUSIN

	2025	
Adultes	10,00 €	0,0%
Moins de 18 ans	GRATUIT	

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	2025	
Terrasses de café		
Terrasses de café, le m ² : tarifs forfaitaire annuel	0,01 €	0,0%
Terrasses de café : tarifs forfaitaire annuel (m ²)	0,01 €	0,0%
Cirques et autres attractions temporaires		
Emplacement par jour - Tarification unique par jour quelle que soit la capacité d'accueil	60,00 €	0,0%
Caution (en cas de dégradation)	1 000€	0,0%

Seules les structures de type chapiteau de dimensions maximales 18X24m ou 24X32m seront admises.

DROITS DE PLACE DES MARCHÉS

	2025	
ABONNES		
Forfait emplacement minimum (jusqu'à 5 mètres linéaires - ml) (par jour)	4,20 €	0,00%
le ml supplémentaire abonnés	1,05 €	0,00%
Le branchement électrique (par jour)	5,25 €	0,00%
PASSAGERS		
Forfait emplacement minimum (jusqu'à 5 ml) (par jour)	5,78 €	0,00%
le ml supplémentaire passagers	1,58 €	0,00%
Le branchement électrique (par jour)	6,30 €	0,00%
DROITS DE PLACE		
Droit de place camions magasins (parvis Mairie ou pl. Zavatta)	75,60 €	0,00%
Droit de place exposition de véhicules/ml	2,63 €	0,00%
Forfait nettoyage	50,00 €	

Réduction de 25% pour le marché du mercredi matin

EMPLACEMENT VENDEUR AMBULANT HORS MARCHÉS

	2025	
Vente ambulante alimentaire /journée*	15,75 €	0,00%
Vente ambulante alimentaire /journée lors d'évènements ou manifestations particulières *	84,00 €	0,00%

* Branchements électriques compris

LOCATION DE VÉHICULES

Un système de caution spécifique avec retenue sur le montant des subventions sera mis en place pour les associations panazolaises.

LOCATIONS		2025
MINIBUS		
	Caution de garantie	1 500,00 €
Journée complète (hors kms)		200,00 €
Indemnités km		0,12 € le km
FOODTRUCKS		
	Caution de garantie	1 500,00 €
Journée complète		450,00 €

TARIFS PUBLICITÉ DES MAGAZINES PAR PARUTION ET EN EUROS HT

		2025
Pages intérieures uniquement		
	1 Page intérieure	600,00 €
	1/2 page intérieure	400,00 €
	1/4 page intérieure (90x120)	250,00 €
	1/8 page (90x55)	175,00 €
Couverture uniquement		
	4ème couverture - 1 page	950,00 €
	2ème et 3ème couverture - 1 page	750,00 €
	2ème et 3ème couverture - 1/2 page	500,00 €
Remise sur le montant HT		
	pour 2 parutions	5%
	pour 3 parutions	10%
	pour 4 parutions	15%

REPROGRAPHIE D’AFFICHES

Le service Communication de la Mairie peut éditer des affiches grand format pour le compte des associations de la commune qui en font la demande pour les manifestations importantes.

	2025	
Édition affiche grand format (maxi 7) tarif par affiche	6,37 €	0,0%

MÉDIATHÈQUE

	2025	
Adhésion à la Médiathèque	GRATUIT	
Photocopie en A4 noir (l'unité)	0,18 €	0,0%
Photocopie en A4 couleur (l'unité)	0,37 €	0,0%
Photocopie en A3 noir (l'unité)	0,37 €	0,0%
Photocopie en A3 couleur (l'unité)	0,73 €	0,0%
Remplacement carte magnétique perdue ou endommagée	3,55 €	0,0%
Pénalité pour retard (par ouvrage ou support) - par semaine	1,11 €	0,0%
Remplacement ouvrage perdu ou détérioré	forfait moyen basé sur le prix payé par la collectivité, et indiqué dans le règlement intérieur	

TARIFS CIMETIÈRES TURGOT ET PAYSAGER

	2025	
Concessions temporaires (par m²)		
Concessions de 50 ans	175,00 €	0,0%
Concessions de 30 ans	125,00 €	0,0%
Columbarium		
Cimetière Turgot - Alvéole pour 15 ans	650,00 €	0%
Cimetière paysager - Alvéole pour 15 ans	650,00 €	0,0%
Cavurne (cimetière paysager)		
15 ans	650,00 €	0,0%
Caveau provisoire		
Location du caveau (par mois)	50,00 €	0,0%

VALORISATION DES PRESTATIONS DE SERVICES ET MATÉRIELS MUNICIPAUX

	2025	
MATÉRIEL		
Chaise (l'unité)	0,75 €	0,0%
Table (l'unité)	2,93 €	0,0%
Barrière de protection* (l'unité)	2,29 €	0,0%
Grille d'Exposition (unité par jour) *	4,57 €	0,0%
Sonorisation portable (la journée)*	38,64 €	0,0%
Stand *	36,96 €	0,0%
Praticable (le m ² /j)*	3,20 €	0,0%
VÉHICULES (sans chauffeur)		
Véhicule léger (jusqu'à 100 km)* - Forfait	87,65 €	0,0%
Véhicule léger (le km supplémentaire)*	0,32 €	0,0%
Véhicule type fourgonnette 3 m ³ (l'heure)*	7,28 €	0,0%
Véhicule type fourgonnette 3 m ³ (la journée)*	58,05 €	0,0%
Véhicule type fourgon 6 ou 8 m ³ (l'heure)*	9,02 €	0,0%
Véhicule type fourgon 6 ou 8 m ³ (la journée)*	71,85 €	0,0%
Véhicule plateau, benne moins de 3,5 T (l'heure) *	13,26 €	0,0%
Véhicule plateau, benne moins de 3,5 T (la journée) *	107,99 €	0,0%
Minibus (jusqu'à 100 km) *	172,00 €	0,0%
Minibus (le km supplémentaire) *	0,44 €	0,0%
PRESTATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX		
Heure d'ouvrier*	25,80 €	0,0%
Tractopelle, chauffeur (l'heure)*	76,56 €	0,0%
Tracteur + chauffeur (l'heure) *	76,45 €	0,0%
Camion plus de 3,5 T + chauffeur (l'heure)*	52,17 €	0,0%

*Les tarifs marqués d'un * sont fixés pour valoriser les prestations fournies aux associations réalisées à titre gratuit ou les travaux effectués en régie.*

S'agissant de la location des salles municipales effectuée à titre gratuit pour les associations de la commune, la valeur à prendre en compte est celle du tarif fixé pour les habitants de Panazol.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien DOUCET, Maire

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMANO, Bruno COMTE, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Laurent JARRY, Alain AUTHIER

Excusés par procuration :

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 24 juin 2024

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 juin 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Jean-Pierre GAUGIRAN en date du 26 juin 2024

Christian DESMOULIN donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 26 juin 2024

Anca VORONIN donne procuration à Danielle TODESCO en date du 26 juin 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Seance Franck LENOIR

Objet : Adoption de la tarification des services municipaux

Délibération 2024 - 56

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à adopter :

- la tarification des services municipaux applicables pour l'année scolaire à venir (services scolaires, périscolaires et culturels)
- la tarification des services municipaux applicables pour l'année civile à venir (location de salles, .

Le Conseil Municipal est invité à valider la grille tarifaire 2024-2025 telle qu'elle figure en annexe, pour les services municipaux qui fonctionnent en année scolaire.

Les tarifs applicables aux services municipaux qui fonctionnent en année civile, seront soumis à délibération du Conseil Municipal en septembre 2024.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU la note de synthèse relative à la présente délibération ;

VU la délibération n°2023-47 portant actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année 2024 :

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la tarification des services pour l'année scolaire 2024/2025 selon la nature des services municipaux :

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2024-2025 selon la nature des services municipaux tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-après annexés ;
- **DE DIRE** que les tarifs des services municipaux adoptés par délibération n°2023-47 pour l'année 2024 demeurent en vigueur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 27 juin 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le - 1 JUIL. 2024

Publié ou notifié

- 2 JUIL. 2024

RESTAURANT SCOLAIRE

2023/2024					2024/2025			
Borne mini	QF CAF	Borne maxi	PANAZOL	EXTERIEUR	PANAZOL	EXTERIEUR		
ECOLE MATERNELLES								
0	≠ QF ≠	550	132 €	3,97 €	5,00%	132 €	3,97 €	0,00%
551	≠ QF ≠	750	166 €	3,97 €	5,00%	166 €	3,97 €	0,00%
751	≠ QF ≠	900	2,21 €	3,97 €	5,00%	2,21 €	3,97 €	0,00%
901	≠ QF ≠	1200	2,54 €	3,97 €	5,00%	2,54 €	3,97 €	0,00%
1201	≠ QF ≠	1500	2,76 €	3,97 €	5,00%	2,76 €	3,97 €	0,00%
1501	≠ QF		2,87 €	3,97 €	5,00%	2,87 €	3,97 €	0,00%
ECOLE ELEMENTAIRES								
0	≠ QF ≠	550	154 €	4,19 €	5,00%	154 €	4,19 €	0,00%
551	≠ QF ≠	750	188 €	4,19 €	5,00%	188 €	4,19 €	0,00%
751	≠ QF ≠	900	2,43 €	4,19 €	5,00%	2,43 €	4,19 €	0,00%
901	≠ QF ≠	1200	2,76 €	4,19 €	5,00%	2,76 €	4,19 €	0,00%
1201	≠ QF ≠	1500	2,98 €	4,19 €	5,00%	2,98 €	4,19 €	0,00%
1501	≠ QF		3,09 €	4,19 €	5,00%	3,09 €	4,19 €	0,00%
ADULTES								
			7,51 €			7,51 €		
STAGIAIRES INDEMNISES / APPRENTIS								
			3,74 €			3,74 €		

PERISCOLAIRE ET ETUDES SURVEILLEES

2023/2024					2024/2025			
Borne mini	QF CAF	Borne maxi	PANAZOL	EXTERIEUR	PANAZOL	EXTERIEUR		
ANIMATION PERISCOLAIRE (forfait mensuel)								
0	≠ QF ≠	550	15,38 €	20,50 €	15,38 €	0,00%	20,50 €	0,00%
551	≠ QF ≠	750	17,43 €	22,55 €	17,43 €	0,00%	22,55 €	0,00%
751	≠ QF ≠	900	20,50 €	25,63 €	20,50 €	0,00%	25,63 €	0,00%
901	≠ QF ≠	1200	25,63 €	30,75 €	25,63 €	0,00%	30,75 €	0,00%
1201	≠ QF ≠	1500	26,65 €	31,78 €	26,65 €	0,00%	31,78 €	0,00%
1501	≠ QF		30,75 €	35,88 €	30,75 €	0,00%	35,88 €	0,00%
ETUDES SURVEILLEES (à la présence)								
0	≠ QF ≠	550	0,95 €	1,79 €	0,95 €	0,00%	1,79 €	0,00%
551	≠ QF ≠	750	1,05 €	1,79 €	1,05 €	0,00%	1,79 €	0,00%
751	≠ QF ≠	900	1,16 €	1,79 €	1,16 €	0,00%	1,79 €	0,00%
901	≠ QF ≠	1200	1,26 €	1,79 €	1,26 €	0,00%	1,79 €	0,00%
1201	≠ QF ≠	1500	1,37 €	1,79 €	1,37 €	0,00%	1,79 €	0,00%
1501	≠ QF		1,47 €	1,79 €	1,47 €	0,00%	1,79 €	0,00%
PENALITE FINANCIERE POUR NON RESPECT DES HORAIRES PAR JOUR								
			forfait 25 €	forfait 25 €	forfait 25 €	forfait 25 €		

(*) : à l'issue d'une année civile, en cas de montant cumulé de factures inférieur à 16 €, un seuil minimal de 16 euros sera facturé, sans application des aides financières.

ALSH VACANCES

2023/2024					2024/2025			
Borne mini	QF CAF	Borne maxi	PANAZOL	EXTERIEUR	PANAZOL		EXTERIEUR	
0	± QF ±	550	10,51 €	21,01 €	10,51 €	0,00%	21,01 €	0,00%
551	± QF ±	750	11,56 €	22,07 €	11,56 €	0,00%	22,07 €	0,00%
751	± QF ±	900	12,61 €	23,11 €	12,61 €	0,00%	23,11 €	0,00%
901	± QF ±	1200	14,71 €	24,17 €	14,71 €	0,00%	24,17 €	0,00%
1201	± QF ±	1500	15,76 €	25,22 €	15,76 €	0,00%	25,22 €	0,00%
1501	± QF		16,81 €	26,27 €	16,81 €	0,00%	26,27 €	0,00%
0	± QF ±	550	52,53 €	105,06 €	52,53 €	0,00%	105,06 €	0,00%
551	± QF ±	750	57,79 €	110,32 €	57,79 €	0,00%	110,32 €	0,00%
751	± QF ±	900	63,04 €	115,57 €	63,04 €	0,00%	115,57 €	0,00%
901	± QF ±	1200	73,54 €	120,83 €	73,54 €	0,00%	120,83 €	0,00%
1201	± QF ±	1500	78,80 €	126,08 €	78,80 €	0,00%	126,08 €	0,00%
1501	± QF		84,05 €	131,33 €	84,05 €	0,00%	131,33 €	0,00%
NUIT CAMPING EN + JOURNEE			6,54 €	6,54 €	6,54 €	0,00%	6,54 €	0,00%
			Forfait 25 €	Forfait 25 €	Forfait 25 €		Forfait 25 €	

Application réduction fratrie fréquentant en même temps l'activité :

- 10% sur le 2ème enfant,
- 30% sur le 3ème enfant
- et - 50 % sur le 4ème enfant et +

rq 1 : proratisation du forfait 5 jours en cas de jours fériés en fonction du nombre de jours d'ouverture effective

rq 2 : à l'issue d'une année civile, en cas de montant cumulé de factures inférieur à 16 €, un seuil minimal de 16 euros sera

ALSH MERCREDIS

2023/2024			2024/2025					
Borne mini	QF CAF	Borne maxi	PANAZOL	EXTERIEUR	PANAZOL	EXTERIEUR		
MERCREDIS 1/2 JOURNEE								
0	± QF ±	550	5.13 €	7.69 €	5.13 €	0.00%	7.69 €	0.00%
551	± QF ±	750	6.15 €	9.23 €	6.15 €	0.00%	9.23 €	0.00%
751	± QF ±	900	7.18 €	10.76 €	7.18 €	0.00%	10.76 €	0.00%
901	± QF ±	1200	8.20 €	12.30 €	8.20 €	0.00%	12.30 €	0.00%
1201	± QF ±	1500	9.23 €	13.84 €	9.23 €	0.00%	13.84 €	0.00%
1501	± QF		10.25 €	15.38 €	10.25 €	0.00%	15.38 €	0.00%
MERCREDIS 1/2 JOURNEE AVEC REPAS								
0	± QF ±	550	6.67 €	11.88 €	6.67 €	0.00%	11.88 €	0.00%
551	± QF ±	750	8.03 €	13.42 €	8.03 €	0.00%	13.42 €	0.00%
751	± QF ±	900	9.61 €	14.95 €	9.61 €	0.00%	14.95 €	0.00%
901	± QF ±	1200	10.96 €	16.49 €	10.96 €	0.00%	16.49 €	0.00%
1201	± QF ±	1500	12.21 €	18.03 €	12.21 €	0.00%	18.03 €	0.00%
1501	± QF		13.34 €	19.57 €	13.34 €	0.00%	19.57 €	0.00%
MERCREDI JOURNEE								
0	± QF ±	550	8.41 €	12.61 €	8.41 €	0.00%	12.61 €	0.00%
551	± QF ±	750	10.51 €	15.76 €	10.51 €	0.00%	15.76 €	0.00%
751	± QF ±	900	11.56 €	17.33 €	11.56 €	0.00%	17.33 €	0.00%
901	± QF ±	1200	12.61 €	18.91 €	12.61 €	0.00%	18.91 €	0.00%
1201	± QF ±	1500	13.66 €	20.49 €	13.66 €	0.00%	20.49 €	0.00%
1501	± QF		14.71 €	22.07 €	14.71 €	0.00%	22.07 €	0.00%
ATELIERS PLAN MERCREDIS (tarif pour un cycle)								
1 enfant			15.38 €	15.38 €	15.38 €	0.00%	15.38 €	0.00%
2 enfants			25.63 €	25.63 €	25.63 €	0.00%	25.63 €	0.00%
3 enfants			30.75 €	30.75 €	30.75 €	0.00%	30.75 €	0.00%
PENALITE FINANCIERE POUR NON RESPECT DES HORAIRES PAR JOUR								
			Forfait 25 €	Forfait 25 €	Forfait 25 €		Forfait 25 €	

Application réduction fratrie fréquentant en même temps l'activité - 10% sur le 2ème enfant,
-30% sur le 3ème enfant et -50 % sur le 4ème enfant et +

rq 1 : proratisation du forfait 5 jours en cas de jours fériés en fonction du nombre
de jours d'ouverture effective

rq 2 : à l'issue d'une année civile, en cas de montant cumulé de factures inférieur à 16 €,
un seul minimal de 16 euros sera facturé sans application des aides

TARIFICATION DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025

Code Tarif	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
Tarif (en €)	90	85	80	75	70	65	60	55	50	45	40	35	30	25	20	15	10	5

Gratuité jusqu'à 11 ans inclus sur spectacles signalés

Tarifs répartis en fonction de leur codification : selon le type de spectacle, du lieu où se déroule le spectacle, de la notoriété des artistes et du coût du plateau

Un code tarif inférieur pourra être appliqué sur un même spectacle pour les collégiens, lycéens et étudiants sur présentation d'un justificatif.

CONSERVATOIRE

Au 01/09/2024 (tarifs identiques au 01/09/2023)

Discipline	PANAZOL			EXTERIEUR		
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Eveil musical / Eveil danse	105,00 €			152,25 €		
Formation Musicale seule	147,00 €	147,00 €	147,00 €	210,00 €	210,00 €	210,00 €
1 instrument	309,75 €	393,75 €	525,00 €	456,75 €	603,75 €	840,00 €
Supplément instrument supplémentaire	199,50 €	199,50 €	199,50 €	357,00 €	357,00 €	357,00 €
Danse	220,50 €	294,00 €	404,25 €	320,25 €	435,75 €	598,50 €
Pratique collective seule	31,50 €	31,50 €	31,50 €	31,50 €	31,50 €	31,50 €
Location instrument	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €	252,00 €

Les réductions suivantes sont réservées aux habitants de la commune de PANAZOL :

Abattement de 10% pour 2 inscrits dans la même famille

Abattement de 15% pour 3 inscrits dans la même famille

Abattement de 20% pour 4 inscrits ou plus dans la même famille

Les réductions relatives à :

- l'enseignement à distance

- l'absence pour raison médicale ou scolaire

sont détaillées dans le règlement intérieur, à l'article 1.1 "Paiement des cotisations"

La location d'instruments donne lieu à caution, les modalités étant définies dans le règlement intérieur

FRAIRIE DES MASSOTTES

2024

Prix au m ² jusqu'à 100 m ² par journée et par manège	1,35 €
Le m ² supplémentaire par journée	0,70 €
Attraction "Pêche aux canards" par journée	35,00 €
Distributeurs automatiques par journée	35,00 €

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB56

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/06/2024

Objet : Adoption de la tarification des services municipaux

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 01/07/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib 56 - Adoption de la tarification des services municipaux.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CI

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.tspno.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PRÉFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240627-DELIB56-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/07/2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB85** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **26/09/2024**
Objet : **Adoption de la tarification des services municipaux année 2025**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Finances locales - Divers**

Date de télétransmission : **01/10/2024** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **DELIB85_Adoption de la tarification des services municipaux pour l'année 2025.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20240926-DELIB85-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **01/10/2024**